

**Séance du Conseil de Ville du 29 janvier 2024**  
**Préavis du Conseil communal sur les motions et les postulats**

**Développement de la motion interpartis**

**5.15/23**

Sécurité des écolières/écoliers aux abords de l'école du Righi

Auteure : Mme Lisiane Poupon

But visé :  
• Augmenter la sécurité des enfants

Préavis : **Acceptée**      Refusée      ~~Transformée en postulat~~

Motifs

Le Conseil communal accepte la présente motion.

Une petite étude a d'ores et déjà été réalisée par le service UETP quant à ce qui pourrait être entrepris en termes d'aménagements. Ce projet pourrait être réalisé à court terme et à peu de frais en vue d'atteindre les deux buts principaux suivants : empêcher le stationnement devant l'école de part et d'autre du passage pour piétons ; modérer le trafic à la hauteur de l'école.

Ce projet prévoit un rétrécissement de la rue à 4.8 m, comme dans une rue à 30 km/h, permettant le croisement à vitesse réduite de deux voitures (cf. plan annexé). Une place dépose-minute sera tracée à la hauteur du kiosque pour les clients. Les trottoirs existants resteront en place. Ces modifications permettront de modérer le trafic tout en l'amenant à respecter une vitesse à 30 km/h à la hauteur de l'école.

À moyen terme, une zone 30 km/h pourrait être créée sur le quartier du Righi, comme le prévoit la planification communale.

Un plan de mobilité scolaire global devrait également être établi à l'horizon 2024 – 2026, ce qui devrait inciter les parents d'élèves à éviter d'utiliser la voiture pour la dépose et la prise en charge des élèves aux abords des différentes écoles de la ville.

La Police municipale s'associera aux mesures prévues afin de faire respecter celles-ci.